

ou quatre députés ne feraient pas mieux l'affaire en l'occurrence.

Je les prierais bien entendu, d'examiner leur décision en s'appuyant sur un autre critère: la diversification de l'activité économique d'une circonscription lui donne de la variété. Dans la circonscription de Bow-River, il y a des parcs, une mine de houille anthraciteuse à Canmore, des fermes d'élevage au pied des collines, les citadins de Calgary, les cultivateurs et les mineurs de Drumheller, où il y a des veines de houille tendre. Depuis que je suis député, je n'ai eu aucun mal à exposer à la Chambre ou aux ministères les intérêts de ces divers secteurs. J'ai su les représenter dignement et j'ai obtenu qu'elles soient administrées convenablement à l'échelon fédéral, que le gouvernement soit conservateur ou libéral.

Pour résumer mon point de vue, monsieur l'Orateur, nous demandons que la circonscription n° 17, Rocky Mountain, soit supprimée et que les frontières soient fixées où elles l'étaient à l'origine en modifiant la population des trois circonscriptions dont j'ai parlé. Nous demandons que Calgary et Edmonton comptent chacune une circonscription supplémentaire. Je demande également aux commissaires d'examiner à nouveau le cas de Calgary et d'Edmonton en songeant que ce sont probablement les deux villes du continent nord américain qui se développent le plus rapidement; ils doivent tenir compte de l'expansion future de ces villes si la formule doit être efficace jusqu'au prochain recensement ou à celui d'après.

J'ose croire que les commissaires tiendront compte de mes observations de cet après-midi et qu'ils n'y verront pas de ma part des critiques de leur travail car je conçois leurs difficultés. J'ai exposé mes arguments dans l'espoir qu'ils seront utiles aux intéressés, non seulement à moi, député actuel, mais à tous les futurs députés qui représenteront l'Alberta. Je connais au moins deux commissaires et je suis sûr qu'ils sont bien intentionnés, intelligents et capables. J'ose croire qu'ils tiendront compte de ces observations et effectueront les changements nécessaires pour donner satisfaction aux députés qui prennent la parole aujourd'hui et à la majorité des Albertains.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai tout d'abord vu la carte proposée des nouvelles délimitations des circonscriptions électorales en Alberta—j'ai été étonné, et c'est là une litote. J'ai été étonné en premier lieu parce que le remaniement proposé crée une circonscription

énorme et peu pratique, qui n'existait pas auparavant et je ne vois pas le motif de sa constitution. Le député de Bow-River (M. Woolliams) a mentionné quelques inconvénients de la nouvelle circonscription projetée de Rocky-Mountain. Je voudrais en signaler d'autres.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je crois qu'un seul des principes généralement admis à l'égard du remaniement a été appliqué dans le présent cas: une représentation proportionnée autant que possible au nombre des habitants des circonscriptions. En ce qui concerne les autres éléments dont il faut tenir compte, soit l'intérêt commun et le groupement dans une circonscription de ceux qui ont un intérêt commun, la facilité des communications d'une partie à l'autre de la circonscription, la plus légère modification possible des limites traditionnelles et une certaine attention accordée aux tendances d'expansion, de tout cela il ne semble pas qu'on se soit vraiment occupé.

● (4.50 p.m.)

Le député de Bow-River a mentionné l'article 13 de la loi sur la revision des limites des circonstances électorales et a signalé certaines dispositions insérées dans la loi pour indiquer les points dont il faut tenir compte. Je ne m'attarderai pas à les lire à nouveau. En somme, ces dispositions ont trait aux questions que je viens de signaler. Je voudrais en souligner une particulièrement et c'est celle qui porte sur la densité ou le taux relatif de l'accroissement de la population dans diverses régions d'une province. Au cours du débat sur le projet de loi à la Chambre, j'avais signalé que l'un des éléments que les commissions de la délimitation des circonscriptions électorales dont on proposait l'établissement à l'époque et qui ont été créées par la suite ne devaient pas oublier, était l'expansion depuis 1961, année du recensement et le potentiel d'expansion dans les régions diverses. Je croyais que ce principe serait adopté selon la formule que je viens de lire. Mais tel ne semble pas être le cas; j'y reviendrai plus tard.

La création de cette nouvelle circonscription de Rocky Mountain, d'une étendue de 450 milles du Nord au Sud et d'environ 200 milles de l'Est à l'Ouest à l'endroit le plus large, a déformé toutes les autres circonscriptions. Autrement dit, la création de cette circonscription a empêché, du moins à mon avis, le remaniement des circonscriptions de la province sur une base raisonnable, qui aurait tenu compte des facteurs que je viens de mentionner. Comme l'a dit le député de Bow-River,